

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mai 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DLH 15 - Avenant au bail emphytéotique conclu le 23 avril 2008 au profit de « Paris Habitat - OPH », portant location d'une emprise communale 83-91, rue des Haies (20e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural, et notamment ses articles L.451-1 à L.451-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément la régularisation d'un état descriptif de division en volumes, la constitution de toutes les servitudes exigées par cette opération, et la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique conclu le 23 avril 2008 au profit de « Paris Habitat-OPH », portant location d'une emprise communale située 83-91, rue des Haies (20e) ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 21 mars 2012 ;

Vu la saisine de Mme la Maire du 20^e arrondissement en date du 17 avril 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 2 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à régulariser, dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, un état

descriptif de division en deux volumes de l'emprise communale située 83 à 91, rue des Haies (20e), constituée des parcelles DO 44, DO 45, DO 264, DO 266 ainsi que d'une partie de la parcelle DO 48 et d'une fraction de la parcelle DO 49.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à conclure, dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, avec « Paris Habitat-OPH », dont le siège social est situé 21bis, rue Claude Bernard (5^{ème}), un avenant au bail emphytéotique conclu le 23 avril 2008 au profit de cet organisme portant location de l'emprise communale située 83-91, rue des Haies (20e).

Cet avenant aura pour effet de distraire de l'assiette du bail, sans contrepartie financière, le volume correspondant à l'équipement sportif et au jardin en terrasse.

Toutes les autres clauses du bail demeureront inchangées.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer toutes les servitudes exigées par l'opération.